



Place Vic. Adams
Boîte Postale 10
L-5410 VIANDEN

Tel: +352/48 41 21-1
Fax: +352/48 340 20

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



Vianden, le 4 septembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **KONE LUXEMBOURG SARL** a été autorisée à exploiter deux ascenseurs, pouvant transporter 8 personnes (630 kg) par unité, à Vianden, rue Neugarten 1C.

(arrêté du Ministre du Travail du 28 août 2025, no 3A/2025/2702/176)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 4 septembre 2025

le bourgmestre

le secrétaire